

**Tribunal de la protection des  
fonctionnaires divulgateurs  
Canada**

**Budget des dépenses 2012-2013**

**Rapport sur les plans et priorités**

---

L'honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles



---

## Table des matières

Message du Président .....	1
Section I : Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être et responsabilités .....	3
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP) .	3
Priorités organisationnelles .....	4
Analyse des risques .....	7
Sommaire – Planification .....	8
Profil des dépenses.....	9
Budget des dépenses par crédit voté .....	10
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique...	11
Résultat stratégique.....	11
Activité de programme: Programme des audiences relatives aux représailles .....	11
Section III : Renseignements supplémentaires .....	12
Principales données financières .....	12
États financiers prospectifs .....	13
Liste des tableaux supplémentaires .....	13
Section IV : Autres sujets d'intérêt.....	14
Information additionnelle .....	14



## Message du Président

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013* du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada.

La dernière année a marqué un nouveau départ, comme le nouveau Commissaire à l'intégrité du secteur public a envoyé, au Tribunal, les deux premières demandes d'instruction. Le Tribunal a déjà rendu cinq décisions interlocutoires en matière de compétence et de procédure. La portée de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et l'importance du rôle joué par le Tribunal en matière de représailles ont été clarifiés. Cependant, il reste des zones d'ombre à éclaircir telles que le remboursement des frais juridiques à titre de dépens ou de mesure de réparation.



Au fur et à mesure que le Tribunal acquiert de l'expérience, il peut s'avérer nécessaire de modifier ses procédures, ses pratiques et ses règles de façon à apporter une solution aux litiges qui soit non seulement juste mais la plus expéditive et économique possible. Cette année, le Tribunal entend se pencher sur d'autres façons d'instruire les dossiers avec célérité et sans formalisme. Les modes alternatifs de règlement des litiges pourraient peut-être permettre de régler les affaires plus rapidement et de façon plus efficace, tout en limitant les frais juridiques. Le Comité de consultation des clients du Tribunal que nous avons mis sur pied récemment pourra apporter une contribution utile à l'égard des modes alternatifs de règlement des litiges ainsi qu'au chapitre de l'amélioration des règles et des procédures du Tribunal.

Le Tribunal et son greffe sont en excellente position pour instruire le plus grand nombre de dossiers de représailles que nous prévoyons recevoir, cette année, du nouveau Commissaire à l'intégrité du secteur public. Cela dit, les membres du Tribunal sont des juges de la Cour fédérale et leur calendrier est établi plusieurs mois à l'avance, ce qui pose un défi administratif, notamment lorsque les membres siègent en formation collégiale. Dépendamment du nombre de dossiers que le Tribunal recevra cette année et de leur complexité, il faudra peut-être examiner la possibilité d'augmenter le nombre de membres siégeant au Tribunal.

Enfin, au cours des douze prochains mois, le greffe apportera le meilleur appui possible aux parties en continuant à leur fournir un service de grande qualité et en affichant de nouveaux outils et de nouvelles ressources sur son site Web.

L'honorable Luc Martineau  
Président  
Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada



## Section I : Survol de l'organisation

### Raison d'être et responsabilités

La raison d'être du Tribunal est de protéger contre des représailles les fonctionnaires qui divulguent un acte répréhensible.

Le Tribunal est une des composantes du régime de divulgation d'actes répréhensibles mis en place par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (*la Loi*) en 2007. En vertu de la *Loi*, des responsabilités incombent aux administrateurs généraux, au commissaire à l'intégrité du secteur public, au Conseil du Trésor, ainsi qu'au Tribunal.

Le Tribunal, en tant qu'organisme quasi judiciaire indépendant, est responsable d'instruire les plaintes en matière de représailles qui lui sont transmises par le commissaire. La *Loi* prévoit la constitution d'un greffe chargé d'appuyer le Tribunal dans l'exécution de ses fonctions. Les bureaux du greffe sont situés dans la région de la capitale nationale.

### Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP)

Dans l'exécution de son mandat, le Tribunal vise le résultat stratégique suivant:

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Le greffe appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat, par le biais du Programme des audiences relatives aux représailles. Ce programme favorise la bonne gestion des processus liés à l'instruction des plaintes en matière de représailles et aux audiences du Tribunal. Dans le cadre de ce programme, le greffe fournit également un appui juridique et administratif au Tribunal.

## Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Continuer de fournir un service et une assistance de grande qualité aux parties.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Description		
<b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b>		
<p>La qualité des services et l'assistance que le greffe fournira aux parties contribuera à établir la réputation du Tribunal et pourrait avoir une incidence sur le régime de protection des fonctionnaires dans son ensemble.</p>		
<b>Plans en vue de donner suite à la priorité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour les parties et leurs représentants. Ces outils et ces ressources seront affichés sur le site Web du Tribunal.</li> <li>Évaluer le degré de satisfaction des parties avec les services du greffe et apporter au besoin des changements aux procédures, aux pratiques et aux normes.</li> </ul>		
Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Voir à ce que les dossiers renvoyés au Tribunal soient gérés avec efficacité et efficience.	Nouvelle priorité	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Description		
<b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b>		
<p>Au fur et à mesure que le Tribunal acquiert de l'expérience, il peut s'avérer nécessaire de modifier ses procédures, ses pratiques, ses politiques et ses règles de façon à permettre au Tribunal d'apporter une solution aux litiges qui soit non seulement juste, mais la plus expéditive et économique possible.</p>		
<b>Plans en vue de donner suite à la priorité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Solliciter les points de vue des membres du nouveau Comité de consultation des clients du Tribunal sur les procédures, les pratiques, les politiques et les règles, et les modifier au besoin.</li> </ul>		

Priorité opérationnelle	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Voir à ce que les dossiers renvoyés au Tribunal soient traités dans la mesure du possible, sans formalisme et avec célérité.	Nouvelle priorité	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

**Description****Pourquoi est-ce une priorité?**

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et les Règles de pratique du Tribunal prévoient que l'instruction des dossiers doit se faire sans formalisme et avec célérité. Des processus alternatifs de règlement des différends peuvent être plus rapides et moins coûteux que des litiges.

**Plans en vue de donner suite à la priorité**

- Étudier la possibilité de rendre un processus alternatif de règlement des litiges accessible aux parties.
- Discuter avec le Comité de consultation des clients du Tribunal des avantages d'un processus alternatif de règlement des litiges.
- Tenir une séance d'un jour sur un processus alternatif de règlement des litiges pour les membres du Tribunal.

Priorité opérationnelle	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Participer à l'examen quinquennal de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> .	Priorité modifiée	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

**Description****Pourquoi est-ce une priorité?**

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* demande un examen de l'administration et de l'application de la *Loi* cinq ans après son entrée en vigueur. Cet examen sera dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Plans en vue de donner suite à la priorité**

- Identifier les dispositions de la *Loi* qui posent problème ou qui pourraient être clarifiées ou améliorées.
- Travailler avec d'autres intervenants si on nous le demande.

Priorité de gestion	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion de l'information.	Nouvelle priorité	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

**Description****Pourquoi est-ce une priorité?**

Maintenant que le Commissariat à l'intégrité du secteur public a commencé à renvoyer des dossiers au Tribunal, il est essentiel que le greffe gère les documents liés aux dossiers en conformité avec les lois pertinentes et de manière à soutenir les activités du Tribunal.

**Plans en vue de donner suite à la priorité**

- Élaborer un plan de gestion de l'information, des politiques et des procédures pour les renseignements liés aux dossiers et les renseignements organisationnels sous format papier et sous format électronique.
- Assurer l'adoption de pratiques efficaces de tenue de documents en conformité avec la Directive sur la tenue des documents émise par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Offrir de la formation au personnel sur les nouvelles politiques et les nouvelles procédures.

Priorité de gestion	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Continuer à s'assurer que les fonds publics sont gérés avec prudence et probité et que les ressources sont utilisées de façon efficace et économique afin d'atteindre les objectifs.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

**Description****Pourquoi est-ce une priorité?**

Bien que le greffe n'ait pas participé directement à l'examen stratégique et fonctionnel en raison de sa petite taille, on s'attend néanmoins à ce qu'il appuie les initiatives visant à améliorer l'efficacité et à limiter les coûts.

**Plans en vue de donner suite à la priorité**

- Gérer les ressources humaines et financières du greffe afin de répondre au mandat du Tribunal et de réaliser ses priorités de la façon la plus économique et la plus efficace possible.

## Analyse des risques

Le greffe éprouve toujours des difficultés à prédire combien de dossiers de représailles le Tribunal recevra dans les mois à venir. La gestion efficace des ressources humaines et financières dans ce type d'environnement représente un défi. L'organisation doit s'assurer qu'elle dispose d'un nombre suffisant d'employés pour fournir le soutien dont le Tribunal a besoin. Toutefois, elle doit faire attention à ne pas avoir un trop grand nombre d'employés afin d'éviter de gaspiller des talents ainsi que des fonds publics. Les contrats de travail à durée déterminée et les affectations peuvent fournir la souplesse dont le greffe a besoin pour atteindre le juste équilibre entre ces deux objectifs divergents. La négociation de protocoles d'entente avec d'autres tribunaux administratifs peut également aider le greffe à répondre à ses besoins en matière de ressources humaines.

Le Tribunal est soumis à l'application de la *Loi sur les langues officielles* et ses membres doivent être en mesure d'entendre une cause dans la langue officielle ou les deux langues officielles des parties sans l'aide d'un interprète. Les trois membres du Tribunal, tous bilingues, ont déjà une charge de travail très lourde résultant du fait qu'ils sont des juges à temps plein de la Cour fédérale. D'ailleurs, depuis quelques années, plusieurs juges bilingues de la Cour fédérale ont pris leur retraite, ont démissionné ou sont devenus surnuméraires. De plus, le calendrier de travail des juges de la Cour fédérale est établi un an à l'avance dans le cas des dossiers requérant plusieurs journées d'audition. Parce que la Cour fédérale est une cour nationale de première instance, ses juges sont appelés à voyager partout au Canada pour entendre des causes. Par conséquent, il peut être difficile d'obtenir des modifications au calendrier d'affectations du président et des membres du Tribunal dans des délais qui leur permettraient d'atteindre l'objectif que le Tribunal s'est donné de rendre une décision au mérite dans les 250 jours civils du début d'une instruction. Cette difficulté est amplifiée lorsque les trois membres du Tribunal siègent en formation, c'est-à-dire dans les cas plus complexes.

## Sommaire – Planification

### Ressources financières (en milliers de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
1,834	1,834	1,834

### Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
12	12	12

**Résultat stratégique :** Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

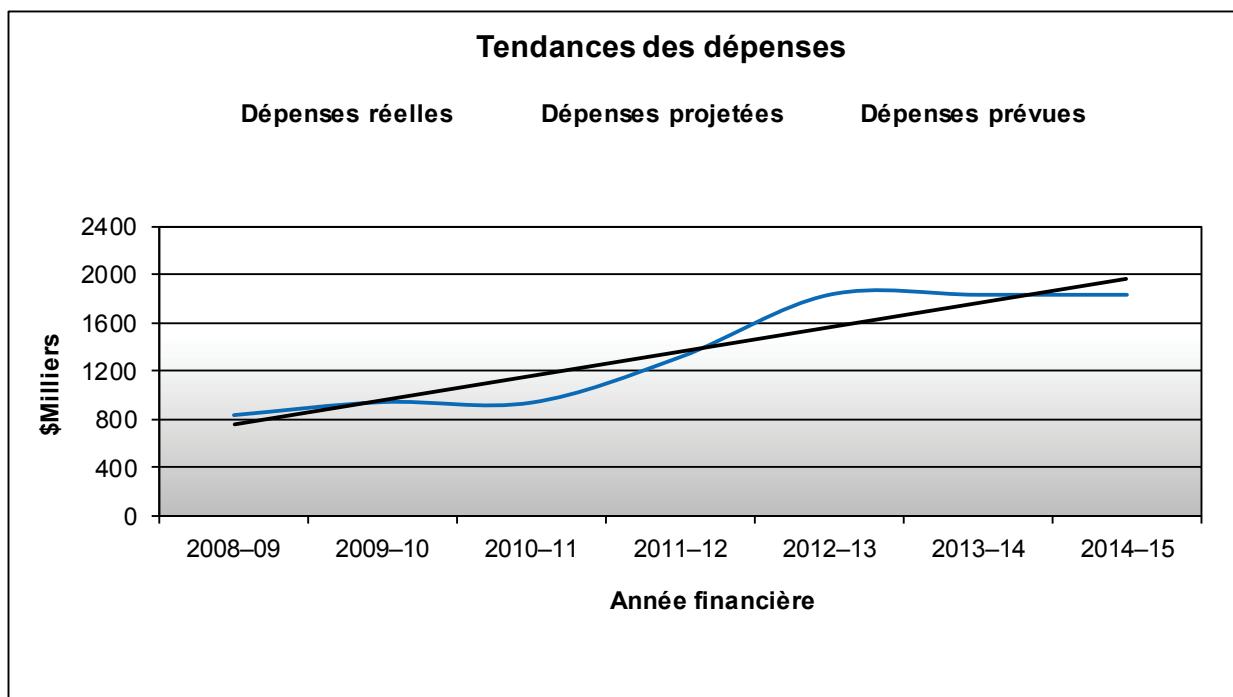
Indicateurs de rendement	Cibles
Nombre de décisions ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction.	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils.
Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le greffe.	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le greffe.

### Tableau récapitulatif de la planification (en milliers de dollars)

Activité de programme	Prévision des dépenses 2011-2012	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Programme des audiences relatives aux représailles	1,318	1,834	1,834	1,834	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces
<b>Total des dépenses prévues</b>		1,834	1,834	1,834	

### Profil des dépenses

#### Tendances au chapitre des dépenses ministérielles



Pendant ses quatre premières années d'activité, le greffe a dépensé au plus 50% de ses autorisations parce que le Tribunal n'a traité aucun dossier entre le moment de sa création en 2007 et le moment où il a reçu sa première demande d'instruction en mai 2011. Cependant, le greffe prévoit une importante augmentation des dépenses en 2011-2012 et 2012-2013 pour les raisons suivantes : 1) le Tribunal a reçu ses deux premières demandes d'instruction en 2011-2012 et s'attend à en recevoir d'autres dans les mois et les années à venir; 2) les nouvelles priorités établies par le Tribunal exigent des connaissances et des compétences spécialisées et; 3) le fardeau en matière de reddition de comptes imposé par les organismes centraux continue d'augmenter d'année en année. Le greffe a doté quatre postes supplémentaires dans les derniers mois afin de mieux gérer l'augmentation de la charge de travail et de mieux répondre aux besoins et aux attentes du Tribunal. Bien qu'il soit difficile de prévoir le nombre de dossiers qui seront transmis au Tribunal par le Commissariat à l'intégrité du secteur public et, par conséquent, d'évaluer les ressources humaines et financières dont le greffe aura besoin pour appuyer le Tribunal dans l'exercice de son mandat, le greffe prévoit dépenser au complet son allocation de fonds au cours de 2012-2013 et des exercices subséquents.

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2012-2013](#).

## Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

### Résultat stratégique

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

#### Activité de programme: Programme des audiences relatives aux représailles

Comme le greffe est exempté de présenter des rapports distincts quant à ses services internes, il présentera un rapport global sur son unique activité de programme.

#### Description de l'activité de programme

Le programme des audiences relatives aux représailles favorise la bonne gestion des processus liés à l'instruction des plaintes en matière de représailles et aux audiences du Tribunal. Dans le cadre de ce programme, le greffe fournit également un appui juridique et administratif au Tribunal.

#### Ressources financières (en milliers de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
1,834	1,834	1,834

#### Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
12	12	12

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Gestion efficace des processus liés aux instructions du Tribunal.	Nombre de décisions ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction.	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils.
	Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le greffe.	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le greffe.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### Principales données financières

#### État prospectif

#### État condensé des opérations

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

(en dollars)

	Variation en dollars	État prospectif 2012-2013	État prospectif 2011-2012
Montant total des dépenses	733,566	2,250,169	1,516,603
Montant total des revenus		-	-
<b>Coût de fonctionnement net</b>	733,566	2,250,169	1,516,603

#### État condensé de la situation financière

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

(en dollars)

	Variation en dollars	État prospectif 2012-2013	État prospectif 2011-2012
Total des actifs	(125,808)	246,297	372,104
Total des passifs	(31,132)	276,993	308,125
Capitaux propres	(94,695)	(30,696)	63,979
Total	(125,808)	246,297	372,104

L'augmentation importante des dépenses pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 est principalement liée à l'embauche de quatre employés au cours de l'exercice 2011-2012 afin de mieux gérer l'augmentation de la charge de travail.

## États financiers prospectifs

Les états financiers prospectifs sont disponibles sur le site du [Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada](#).

## Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013 est disponible sur le [site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#).

- ▶ Écologisation des opérations gouvernementales.

## Section IV : Autres sujets d'intérêt

### Coordinnées de l'organisation

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada  
90, rue Sparks, Suite 512  
Ottawa (Ontario) K1P 5B4  
Téléphone : 613-943-8310  
Télécopier : 613-943-8325

Courriel: [Tribunal@psdpt-tpfd.gc.ca](mailto:Tribunal@psdpt-tpfd.gc.ca)  
Site web: [www.psdpt-tpfd.gc.ca](http://www.psdpt-tpfd.gc.ca)